

ALPES DU SUD | Centrales villageoises et sociétés coopératives sont créées

Pour ces citoyens,

Dans le Briançonnais, la société d'économie mixte Seve réussit à faire cohabiter les intérêts collectifs et particuliers

Jacky Houdoin n'habite pas Puy-Saint-André, là où l'idée de la Sem Seve (*) a germé dans l'esprit du maire Pierre Leroy (BE-LV). Pendant deux ans, cet habitant de Briançon a piétiné d'impatience. « J'ai dû attendre l'ouverture du capital en 2013 pour devenir actionnaire », explique-t-il. Lui qui milite pour la transition et la sobriété énergétique s'est dès lors totalement impliqué dans la gouvernance de la Sem Seve. Élu au conseil d'administration pour représenter les 53 actionnaires citoyens, il souhaite faire cohabiter les intérêts collectifs et particuliers.

→ **Investir dans la Sem Seve, est-ce un bon produit financier ?**

« Être actionnaire de la Sem Seve, ça n'est pas un placement financier, mais c'est l'occasion de placer son argent correctement. Jusqu'à présent, les bénéfices étaient réinvestis. En 2016, pour la première fois, il y aura peut-être une redistribution. Ça n'est pas encore acté mais à titre personnel, j'y tiens car ces dividendes pourraient remonter dans les caisses des collectivités. Pour les finances publiques, c'est intéressant. »

→ **C'est donc la démarche citoyenne qui prévaut sur les intérêts privés ?**

« Tous les actionnaires de la Sem Seve sont animés par la même envie : la relocalisation et la réappropriation de l'énergie. Il faut que ça aille de pair avec la sobriété énergétique. Être conscient de cette problématique, c'est une démarche citoyenne. D'ailleurs la Sem Seve aimerait mener des campagnes de sensibilisation. Par exemple, les écoles de Pont-de-Cervières et Mi-Chaussée à Briançon sont équipées de centrales photovoltaïques, il faut expliquer aux élèves à quoi ça sert. »

→ **Comment défendez-vous les intérêts des particuliers au conseil d'administration ?**

« Certes, je suis le représentant des actionnaires citoyens, mais je ne les défends pas : je défends les intérêts de la Sem Seve. Actuellement, je milite pour que la part des citoyens passe de 10 à 15 % afin que de nouvelles personnes physiques intègrent la Sem. Pour cela, il faut encore ouvrir le capital social : certains l'attendent avec impatience, comme moi à l'époque. C'est un sujet dont il faudra prochainement discuter, car si on ouvre le capital, il faudra également que les collectivités publiques participent à la recapitalisation et ça n'est pas si simple. »

→ **Pourquoi ne pas avoir adopté un système coopératif ?**

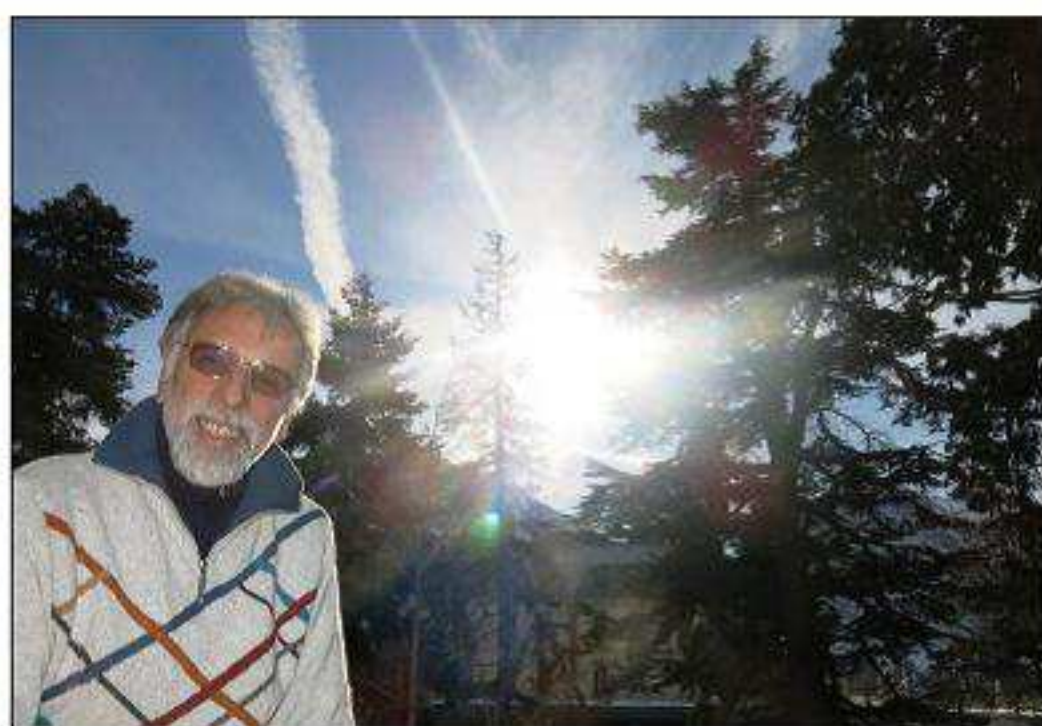
« C'est un débat. Certains actionnaires dans la Sem Seve auraient voulu une coopérative : c'est un choix juridique discutable car nous n'aurions pas pu bénéficier de la puissance publique ; mais dans le même temps, la puissance publique nous dépossède un peu du bébé. À ce niveau-là, il y a peut-être eu maladresse au lancement de la Sem Seve car la population de Puy-Saint-André pensait que ce projet lui appartenait. »

→ **L'entrée d'EDSB, filiale d'EDF, dans le capital de la Sem Seve est-elle une bonne chose ?**

« Nous ne souhaitons pas d'un modèle capitaliste pour la Sem Seve. Nous voulons que l'outil conserve son esprit original. Il y a donc un consensus à trouver. Il faut réussir à faire cohabiter l'esprit citoyen et l'esprit d'entreprise. »

→ **La Sem Seve crée-t-elle des emplois ?**

« EDSB détache du personnel pour la Sem Seve. Nous payons donc une prestation de service pour le travail réalisé. Plus la Sem Seve se dévelop-



Le prix d'une action à la Sem Seve est de 300 euros. Au sein du conseil d'administration, Jacky Houdoin représente les 53 actionnaires citoyens : « L'ensoleillement est extraordinaire, il faut en profiter » estime-t-il.

pe, plus il y a de travail pour EDSB donc c'est de l'emploi indirect. Et puis l'installation de centrales photovoltaïques, ça fait travailler des entreprises avec des retombées économiques pour le bassin d'emplois. »

Propos recueillis par Yoann GAVOILLE

La Sem Seve est la Société d'économie mixte "Solsil Eau Vent Électricité".

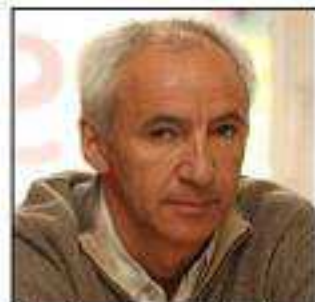
L'INFO EN +

LES PROJETS DE LA SEM SEVE

La Sem Seve dispose de 13 centrales photovoltaïques dans le Briançonnais et a 5 voire 6 nouveaux projets en cours. La société mène également des études sur le turbinage de l'eau potable, sur le turbinage des torrents et sur les gisements éoliens.

L'idée de Pierre Leroy a fait son chemin

Pierre Leroy est le fondateur de la Sem Seve. Il en est également le président, élu pour six ans. Jacky Houdoin, qui se définit comme « un proche de Pierre Leroy » ne tarit pas d'éloges à propos du maire de Puy-Saint-André et de sa politique environnementale. « Il a eu cette idée il y a 20 ans : c'est un visionnaire. Aujourd'hui, il est sollicité dans toute la France pour expliquer le modèle qu'il a su créer. C'est un pionnier, car son action se situe en dehors des politiques d'État. Les investissements sont décidés en conseil d'administration, de manière consensuelle. Pierre Leroy n'est volontairement pas actionnaire de la Sem. Il en est le président et ne voulait pas de double casquette. Le principe de gouvernance de



Pierre Leroy, maire écologiste de Puy-Saint-André et président de la Sem Seve. Archives L. D.

la Sem assure son avenir car dans les statuts, la présidence doit être occupée par le représentant d'une collectivité. Donc, quoi qu'il arrive, le paquebot est lancé. Ça n'est pas le cas dans une coopérative où il faut parfois composer avec les limites du bénévolat et les querelles de personnes. »

Dans le Buëch, une centrale villageoise bien lancée et d'autres projets en cours

Rien n'est encore fait mais tout se construit. Des réunions d'information ont eu lieu ces derniers mois, à Serres et Aspremont, à l'initiative d'un comité de citoyens. Elles pourraient aboutir à la constitution d'une société coopérative d'intérêt collectif (Scic). « Il y a une volonté évidente de créer

une alternative au système actuel et d'avoir une réflexion sur les énergies renouvelables et les économies d'énergie », annonce Jean-Claude Gast, membre de ce collectif. « Il y a, déjà, le projet d'une ombrière équipée de panneaux photovoltaïques dans un camping de Veynes ». Mais l'idéal, glis-

se-t-il, serait que « l'action des citoyens soit aussi portée par les élus, comme dans le Briançonnais. »

Pas loin de là, la centrale villageoise du Rosanais est déjà bien lancée. Créée depuis plus d'un an, elle devrait faire figure de pionnière en Paca. « On a collecté 63 000 € de ca-

pitaux, sous forme d'actions à 100 €. Nous sommes 106 actionnaires dans société par actions simplifiées », indique le président Dominique Gueyte. Éleveur, il avait lui-même installé des panneaux photovoltaïques sur sa bergerie. « Nous avons ensuite discuté du projet de centrale villageoi-

se avec le directeur du Parc des Baronnies. La mairie de Rosans a mis à disposition, sous forme de bail, des toitures communales ». Qui devraient accueillir au mois de février les premiers panneaux photovoltaïques. « La deuxième tranche de travaux, on la fera sans doute chez des particuliers »,